pour une école démocratique et émancipatrice



Depuis 2017, la casse du service public d'éducation est plus que jamais en marche. Pour libéraliser l'éducation, le gouvernement procède par paliers pour éviter une contestation générale. Annoncées une à une, on ne perçoit pas immédiatement la finalité des réformes et elles ne déclenchent donc pas forcément l'indignation.

Pourtant, que ce soit la loi Rilhac, la réforme du bac, la loi de l'école de la confiance de 2019, l'instauration des PIAL et la mutualisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, la réforme du lycée pro, la réforme de l'éducation prioritaire avec l'introduction des contrats locaux d'accompagnement ou l'évaluation des établisse-

ments relancée par Blanquer, les fins restent les mêmes : atomiser et mettre en concurrence les établissements scolaires, les personnels et les élèves au prétexte de personnalisation des parcours

Blanquer a beau être honni par une bonne partie de la profession, il semble indéboulonnable. Il n'a plus la confiance des personnels à force d'injonctions, de contradictions et de gestion incohérente mais pour le gouvernement il est celui qui réussit à adapter l'école à l'ordre néolibéral. Cette course folle ne peut être stoppée que par nos luttes pour une éducation démocratique, émancipatrice, égalitaire et équitable.

Évaluation des écoles et des établissements?

Refuser la soumission à la culture d'entreprise !

Dans le cadre de la loi dite « pour une école de la confiance », un conseil d'évaluation de l'école a été institué. Cette évaluation mise en place à titre expérimental dès la rentrée 2021, concernera annuellement 20% des écoles et établissements. Elle est prévue en deux temps. Tout d'abord une « autoévaluation » dite participative qui s'intéressera à l'établissement dans sa globalité : apprentissage, bien-être des élèves et climat scolaire, etc. Gérée par un comité de pilotage, elle est présentée comme une aide pour œuvrer efficacement à la réussite des élèves.

En fait, il s'agit de vérifier la mise en conformité des pratiques et des objectifs des écoles avec les orientations académiques et nationales.

La deuxième phase consiste en une évaluation externe qui doit proposer des actions pour améliorer la stratégie de chaque école ou établissement. L'équipe chargée de l'évaluation sera composée presque exclusivement de personnels ayant une fonction hiérarchique et il est question d'y intégrer des professionnels extérieurs à l'Éducation nationale. Le rapport final participera de la contractualisation de l'établissement et indiquera les objectifs à atteindre. S'il semble exclu d'utiliser l'évaluation pour classer les établissements, le risque de mise en concurrence est réel puisque les moyens alloués à l'établissement seront tributaires de la réalisation des objectifs. Les problématiques sociales et le manque de moyens ne sont pas pris en compte dans le processus d'évaluation.

Évaluer pour contrôler

Cette forme d'évaluation s'inscrit dans les nouvelles politiques publiques de management. Sous couvert d'amélioration du fonctionnement de l'éduccation, on accroît le contrôle des agent·es pour rationaliser es coûts. L'autoévaluation voile les rapports de subordination et réduit au maximum les divergences entre les attentes de la hiérarchie et les aspirations des personnels. Au prétexte de plus grande responsabilisation, on nous dépossède de notre travail tout en nous associant au démantèlement du service public d'éducation. L'incitation à accomplir des objectifs inatteignables au nom de l'efficacité ne peut que faire le jeu de la concurrence au détriment de la coopération et de la solidarité, augmentant stress et souffrance au travail, récompensant les un·es et pénalisant les autres.

Ne nous y trompons pas : cette obsession évaluative s'apparente à un contrôle des pratiques visant à adapter l'éducation à la culture de la performance issue de la gestion d'entreprise. C'est pourquoi il faut s'opposer à l'évaluation des écoles et des établissements . L'évaluation d'un établissement se faisant sur la base du volontariat, il est possible de refuser de s'engager collectivement dans un tel processus.

La mise en marché de l'école est une politique éducative de classe des plus brutales. Les services publics sont la richesse de celles et ceux qui n'en ont pas d'autre. La transformation actuelle de l'école s'inscrit dans un mouvement plus général de guerre de classe des riches et des puissant·es contre celles et ceux qui sont sommé·es de leur faire gagner plus d'argent.

Pas de chef·fe dans nos écoles!

La proposition de loi Rilhac enterre l'organisation démocratique dans les écoles. En destituant le conseil des maîtres et maîtresses comme instance décisionnaire, elle s'attaque au fonctionnement collectif des écoles.

La députée Cécile Rilhac a instrumentalisé le suicide de notre collègue Christine Renon pour proposer une loi prétendant reconnaître le travail des directeur·trices en leur octroyant une autorité fonctionnelle. En réalité, en déléguant une partie des compétences des IEN aux directeur·trices, cette loi crée une hiérarchie supplémentaire pour mieux encadrer les écoles Le ministère veut imposer des managers pour caporaliser les équipes pédagogiques.

Les revendications des directions d'école ne sont pas entendues: on ne peut pas pallier le manque de moyens et de reconnaissance en octroyant plus d'autorité. La charge de travail due à la multiplicité des tâches ne diminuera pas, elle sera même supérieure, sans augmentation du temps de décharge mais avec une pression croissante, provoquant au passage une dégradation des rapports humains au sein des équipes.

Comment se passera la sélection des enseignants·es pour les postes à profil ? Comment les directeur·trices géreront leurs nouvelles responsabilités ? **Qu'en sera-t-il de la liberté pédago-**

gique? Jusqu'à quel point les directeur trices pourront s'immiscer dans les décisions pédagogiques? Autant de questions qui restent sans réponse tant que des décrets d'application ne sont pas promulgués. Le ministère, en restant dans le flou, se laisse le champ libre.

Cerise sur le gâteau, le 2 septembre 2021, Macron annonce faire de 50 écoles marseillaises en difficulté des écoles tests où les directeur trices recruteraient leurs équipes. Une fois de plus, le gouvernement fait assumer aux personnels les manques des politiques éducatives successives qui ont accentué les inégalités et la précarisation. Plutôt que donner des moyens, on propose une réorganisation et on fait croire que sélectionner des équipes résoudrait les problèmes.

C'est contre la Loi Rilhac et contre les réformes Blanquer que nous devons nous mobiliser. Au lieu de souder les équipes, elles ne font que les diviser. Or, d'autres solutions sont envisageables, des solutions pérennes d'autogestion permettant un fonctionnement horizontal avec un conseil des maîtres-esses souverain, une gestion coopérative des tâches de direction, des décharges plus importantes pour discuter des pratiques pédagogiques ensemble, etc. L'école doit être le lieu du collectif, tant pour les élèves que pour les équipes.

Retour vers le futur

La lutte contre le statut de « maître directeur » en 1987

Depuis les années 70, une contestation anti-hiérarchique est portée par les militant·es dans l'éducation. Des mobilisations ont lieu autour du refus de l'inspection.

En 1983, une déclaration publique de refus d'inspection signée par environ 1 300 professeur·es est publiée et déclenche la création de collectifs de refus d'inspection. Suite à cela, près de 2 000 instituteurs et institutrices refusent l'inspection, soutenu es par les syndicats. La contestation se structure autour de revues et en 1986 est créée une coordination nationale des collectifs de refus d'inspection.

Alors, lorsque Monory, Ministre de l'éducation du gouvernement Chirac, propose sa loi des « maitres-directeurs » en 1987, le courant anti-hiérarchique ne laisse pas faire. Contre l'imposition de chef·fes dans les écoles, sans attendre un appel national, une douzaine d'enseignant es parisien nes lance une grève. Le système de coordination de grévistes mis en place dans les arrondissements parisiens s'étend nationalement. La coordination est constituée d'assemblées générales ouvertes, un caractère unitaire et auto-gestionnaire qui favorise l'engagement et la détermination dans la mobilisation de la masse des enseignant·es. Chacun·e décide de sa façon de se mobiliser (grève reconductible, perlée ou administrative, occupation des locaux, etc). S'installe un climat de contestation généralisée pour lequel quasiment tous les syndicats prennent parti.

Quand le mouvement s'essouffle la détermination demeure : la coordination des enseignant es parisien·nes pénètre malgré la présence policière dans le Sénat et y manifeste son mécontentement. De toute façon, au-delà de ce final en beauté, le rapport de force aura été suffisant pour que le décret, même publié, ne soit pas appliqué et finisse par être abrogé.

Un désastre nommé Blanquer

Même s'il a effectué sa propre scolarité dans l'enseignement privé, quand il est nommé ministre de l'Éducation en 2017, Blanquer est un habitué de la maison. Pilier de la politique éducative de Sarkozy, entre 2007 et 2012, il organise la suppression de 80 000 postes d'enseignant·es et baisse le fonds social lycéen de 41 millions en 10 ans. Depuis toujours, il défend la contractualisation des établissements scolaires, la performance concurrentielle et la gestion d'entreprise appliquée à l'école. Il est aussi spécialiste des provocations en tout genre :

- sexistes, en déclarant, en 2020, qu'à l'école les filles doivent s'habiller « de façon républicaine ».
- islamophobes, que ce soit avec la campagne stigmatisante pour la laïcité de la rentrée 2021 ou en s'en prenant à la FCPE qui montrait une mère voilée sur une affiche ou encore en s'attaquant à l'UNEF. En octobre 2020, sa polémique sur un prétendu « islamo-gauchisme » à l'université masque les coupes budgétaires, la raréfaction des postes et la précarisation des personnels.
- xénophobes et complotistes en prétextant des attaques venues de l'étranger pour expliquer la Bérézina de la continuité pédagogique et le plantage des plate-formes devant assurer l'école à distance pendant le confinement.

- anti-syndicales en portant plainte contre SUD éducation 93 pour un stage antiraciste et en chapeautant une multitude de répressions antisyndicales (Melles, Bobigny, Bordeaux...).
- anti-pauvres en affirmant que l'allocation de rentrée scolaire est dépensée en achat d'écrans plats.

Blanquer propage aussi fake-news et désinformations pour, pendant la crise sanitaire, garder les écoles ouvertes sans les sécuriser et, donc, à moindre frais: négation de la transmission du virus par aérosol et de l'augmentation des cas dans les établissements scolaires.

Chronologie du désastre

Dans ses discours, Blanquer incarne les valeurs de la droite réactionnaire. Ce passéiste ne fait malheureusement pas que parler, il agit aussi. Voici le recensement des mesures prises depuis son arrivée au ministère :

Janvier 2018

Mise en place de Parcoursup, machine de sélection pour l'entrée à l'université.

Mai 2018

Présentation de la réforme de la voie professionnelle: baisse des heures d'enseignement en matière générale, mixité des publics (des salarié·es avec des élèves), ouverture de CFA, création du chef d'œuvre, suppression de 50 % des formations Gestion Administration.

Septembre 2018

Suppression de 1 800 postes dans l'enseignement secondaire malgré un nombre d'élèves en nette augmentation. Dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ et REP (plus tard étendu aux GS) et fin du dispositif « plus de maitre·sses que de classe ».

Octobre 2018

Moins de transparence dans la nomination des recteurs.

2018-2021

Réformes des lycées généraux et professionnels et du baccalauréat.

2019

Naissance des cités éducatives, système opaque et clientéliste s'inscrivant dans le démantèlement de l'éducation prioritaire.

2019

Création du syndicat pro-gouvernemental « Avenir-lycéen » piloté et subventionné par le ministère (65 000 € en 2019 et 30 000 € en 2020) pour contrecarrer la mobilisation contre la réforme du bac.

26 juillet 2019

Loi pour « l'école de la confiance ». L'instruction obligatoire baisse à 3 ans. 99 % des enfants de cet âge étaient déjà scolarisé·es mais ainsi les municipalités doivent participer au financement des écoles privées.

2020

Blanquer économise 600 millions sur son budget, plus que la revalorisation promise aux enseignant·es.

2020

Mise en place des PIAL pour, sous couvert de mutualisation, rentabiliser le personnel AESH.

Mai 2021

Interdiction de l'écriture inclusive à l'école.

Mai-juin 2021

Chaos organisationnel des épreuves du bac. Les conditions d'égalité entre les candidat·es ne sont plus respectées.

Rentrée 2021

Suite à l'échec des E3C, instauration d'un plan local d'évaluation (PLE) pour contrôler les pratiques pédagogiques. Les enseignant es de lycée devront présenter au Conseil d'Administration et au Conseil de la Vie Lycéenne un cadre commun à l'évaluation.

Rentrée 2021

Expérimentation des contrats locaux d'accompagnement (CLA) qui permettent l'entrée de l'enseignement catholique dans les dispositifs REP et REP.

13 octobre 2021

Création du club de réflexion « le laboratoire républicain » pour lutter contre la cancelculture et le « séparatisme républicain ».



SUD éducation Paris - 30 bis, rue des Boulets - 75011 Paris

- **Q** 01 44 64 72 61
- contact@sudeducation75.org
- sudeducation75.org
- Sud éducation Paris
- @sudeducparis